

Ce fut une expérience qui a réussi La Mayenne : terre d'accueil des Gens du voyage

Dans les années 1960, la Mayenne accueille un préfet, Lucien Vochel, qui s'intéresse aux conditions de vie des Gens du voyage. En 1964, à son initiative, des Gens du voyage se réunissent à la Préfecture pour exprimer ce qu'ils ressentent et ce qu'ils veulent. Dans la foulée, le préfet œuvre entre autres pour la création d'un terrain d'accueil. Ce sera la Jaunaie, à Laval, dont plus de vingt ans plus tard, Lucien Vochel dit que « *c'est la seule expérience qui ait réussi en France* » (postface du n° 29 de *L'Oribus*). Et Lucien Vochel savait de quoi il parlait : de la Préfecture de la Mayenne, il est allé au Cabinet du ministre de l'Intérieur, puis à la Direction générale des affaires politiques où il contribue notamment à la suppression du carnet anthropométrique. Avec Alain Bidou, stagiaire en 1966 de l'École nationale de l'administration, nous nous intéressons ici à ce qui a pu constituer une expérience, en France, sans précédent.

Pour rappeler l'histoire de l'accueil des Gens du voyage en Mayenne, et en particulier à Laval, nous empruntons pour l'essentiel à Alain Bidou, dont le mémoire de stage a porté sur « Le département de la Mayenne, terre d'accueil pour les populations nomades ».

Pour Alain Bidou, l'action entreprise en faveur des voyageurs, en Mayenne, est « *d'autant plus noble qu'elle n'était pas commandée par le besoin de faire face à une situation vraiment préoccupante* ». En effet, explique-t-il, « *la Mayenne est à l'écart des grands circuits migratoires et, sur son sol même, les populations d'origine nomade ne sont pas très nombreuses* » (un recensement au début des années soixante ne donne pas plus de deux cent trente voyageurs dans le département).

Alerté par « *certains hommes de bonne volonté* », Lucien Vochel, préfet de la Mayenne, a souhaité non seulement que l'on se soucie de la situation des voyageurs circulant habituellement en Mayenne, mais également que la Mayenne devienne « *un dé-*

partement privilégié susceptible d'attirer des Gens du voyage qui, ailleurs, au cours de leurs errances, rencontrent des obstacles trop sévères ». D'où le projet de mettre en œuvre une politique d'accueil tendant « *à humaniser les rapports entre gadjé⁽¹⁾ et gens du voyage et à faciliter le stationnement des voyageurs* ».

Pour une administration plus bienveillante

La politique d'accueil adoptée en Mayenne ne peut pas aller à l'encontre de la réglementation élaborée à l'échelon national mais elle tendra, au niveau des services administratifs, à l'appliquer « *dans un climat de compréhension et de respect des voyageurs* ». Alain Bidou souligne que l'état d'esprit des fonctionnaires mayennais amenés, de par leurs responsabilités, à avoir des rapports avec les Gens du voyage, « *ne différait pas de celui de leurs collègues en poste dans d'autres départements* ».

Toujours est-il qu'en 1965, le préfet Vochel réunit quelques élus locaux, les directeurs des services départementaux intéressés, les fonctionnaires compétents... C'est la première fois, semble-t-il, que les autorités administratives départementales, ensemble, se penchent sur la situation des Gens du voyage. « *Au fil des mois, assure Alain Bidou, sur l'ironie et sur l'incrédulité initiales, l'emportent la collaboration dévouée et l'effort sincère* »...

Alain Bidou retient qu'une note de service du 25 septembre 1965 marque « *un premier résultat intéressant* ». Cette note de service émane du Commandant du groupe de gendarmerie de la Mayenne et elle attire l'attention des chefs de brigade et des gendarmes sur la situation générale des voyageurs. Il leur recommande notamment d'agir « *avec huma-*



⁽¹⁾ – Celui qui n'appartient pas à la même race, autrement dit les sédentaires.

nité et discrétion » lors des opérations de contrôle qu'ils doivent obligatoirement effectuer. Selon Alain Bidou, cette recommandation n'était pas inutile.

Un an plus tard, les Gens du voyage eux-mêmes auraient reconnu que leurs rapports avec la gendarmerie sont beaucoup plus faciles en Mayenne qu'ils ne le sont dans d'autres départements : *« Fréquemment, à leur arrivée dans une commune, ils présentent de leur propre mouvement, leurs carnets à la gendarmerie, et les contrôles ne vont pas plus avant »*.

Par ailleurs, de façon générale, les voyageurs rencontrent maintenant, dans les administrations du département, *« un accueil aimable et attentif »*, et ce grâce au *« climat de bonne volonté »* que *« quelques hommes avaient su créer »*. Cependant, il est apparemment plus difficile d'améliorer les rapports avec le gadjé.

Les amis des voyageurs

Si la presse locale a rendu compte des efforts entrepris par le préfet Vochel et ses collaborateurs, cette action n'a guère ému la population, reconnaît Alain Bidou : *« Une attitude ancestrale de méfiance prévaut, écrit-il, les tsiganes n'ayant pas toujours, d'autre part, un comportement susceptible de l'atténuer »*...

Si les Mayennais se méfient de *« ces hommes et femmes aux cheveux noirs, basanés, mal vêtus, peut-être sales, qui passent aussi pour avoir le don de jeter le mauvais sort »*, d'un autre côté, *« à cette méfiance instinctive des gadjé, les voyageurs ne savent pas toujours répondre »*. Par exemple, *« habitué à être mal reçu, le voyageur adopte lui-même, d'emblée, une position de méfiance vis-à-vis du gadjo, attitude qui parfois peut être prise pour du mépris »*...

Dès lors, constate Alain Bidou, bien souvent les actions menées en faveur des Gens du voyage ont plus pour objectif de défendre les sédentaires que d'aider les Gens du voyage. En Mayenne, quelques personnes ont pourtant le projet d'améliorer les conditions de vie des voyageurs. Ainsi, dans les premiers mois de 1966, des séances d'information sur les problèmes des voyageurs ont lieu à Laval.

Dans la foulée, à l'initiative du préfet Vochel, du Dr Lefevre, maire de Château-Gontier et vice-président du Conseil général, de Mme Mathieu, assistante de service social, du pasteur Tholl et de quelques autres bénévoles, se crée l'Association mayennaise des amis des voyageurs (Amav). Elle a pour but, selon ses statuts, *« de contribuer à l'accueil des populations d'origine nomade et de favoriser toute forme d'entraide et de promotion sociale et économique de ces populations, tout en maintenant leur intégrité culturelle »*.

« La sympathie ne suffit pas », commente Alain Bidou. Il reste à favoriser la vie quotidienne des voyageurs, *« c'est-à-dire, action primordiale, faciliter leur stationnement »*.

« Lieu d'accueil pour les nomades, stationnement autorisé »

Alain Bidou explique que lorsque les voyageurs peuvent présenter leurs doléances, ils formulent toujours deux vœux essentiels : l'assouplissement ou la suppression du régime du carnet anthropométrique d'identité, *« plus sévère pour les nomades que pour les interdits de séjour »*, et la reconnaissance d'un droit de stationnement.

Si seule une réglementation élaborée à l'échelon national peut répondre au premier vœu, une intervention des autorités préfectorales et municipales peut donner satisfaction pour le second. De fait, pour les voyageurs, pouvoir stationner un certain temps dans les communes constitue une nécessité absolue.

Alain Bidou développe *« les données juridiques et l'environnement psychologique qui pouvaient commander l'attitude des maires du département »*. On se doute qu'il reste à reconnaître aux Gens du voyage un véritable droit au stationnement. Là encore, le préfet Vochel s'est engagé : par une circulaire du 15 octobre 1965, il attire l'attention des maires sur, d'une part, la réglementation du stationnement et, d'autre part, la localisation des emplacements réservés aux voyageurs.

Dans cette circulaire, le préfet Vochel indique qu'à la politique de répression et d'interdiction jusqu'alors pratiquée doit se substituer *« une politique plus compréhensive »*. Il suggère que des gestes simples peuvent être accomplis comme enlever les panneaux *« Interdit aux nomades »*, et substituer à ces pancartes d'interdiction des panneaux indiquant les lieux de stationnement avec une formule de bienvenue : *« Lieu d'accueil pour nomades – stationnement autorisé »*. Enfin, dans les quelques communes où les lieux de stationnement se confondent avec la décharge publique, il propose de les déplacer *« dans un secteur de la commune plus convenable sans pour autant que ce soit la place centrale où fatalement le stationnement ne peut être prolongé »*.

Selon Alain Bidou qui rédige son mémoire de stage un peu plus d'un an après, cette circulaire a été appliquée : *« La résignation fut peut-être plus fréquente que l'enthousiasme, mais les panneaux d'interdiction disparurent »*.

Ce premier résultat étant acquis, une action complémentaire porte sur la localisation des emplacements réservés aux Gens du voyage. Les autorités municipales, rappelle Alain Bidou, *« réservent trop fréquemment des terrains de stationnement insalubres, proches de la décharge publique, éloignés d'un point d'eau, du centre de l'agglomération ou de l'école »*. Les Gens du voyage ont alors *« des conditions de vie déplorables »*, mais Alain Bidou d'insister sur le fait que les Gens du voyage, de leur côté, doivent s'employer à laisser les lieux qu'ils ont occupés dans *« un état correct »*.

Les maires du département ont été invités à recenser les terrains pouvant être réservés aux voyageurs.

Ces terrains doivent comporter certains avantages au point de vue de la localisation et des conditions d'hygiène. Une quinzaine d'emplacements sont ainsi retenus. C'est probablement insuffisant d'autant plus que les mesures prises dans le département sont susceptibles d'inciter des familles, plus nombreuses, à séjourner en Mayenne... Pour pouvoir les accueillir, mais aussi pour que le chef-lieu du département donne l'exemple aux autres communes, la ville de Laval se doit alors de devenir « un lieu de séjour privilégié ».

Laval, lieu de séjour privilégié : une première en France

En France, quelques initiatives sont prises pour encourager la sédentarisation des Gens du voyage. Les expériences, notamment en logement HLM, sont généralement peu concluantes. L'originalité de l'expérience impulsée à Laval en mars-avril 1966, tient à ce qu'elle s'adresse à des voyageurs qui ne sont pas attirés par la sédentarisation.

« Le but est de les bien recevoir, commente Alain Bidou, de leur offrir un cadre et des équipements susceptibles, éventuellement, de les séduire et de les inciter à adopter une vie semi-sédentaire, au moins pendant la période hivernale, mais dans un climat de liberté totale. Il ne faut pas chercher à convaincre les voyageurs des avantages inhérents à notre mode de vie. Il y a chez eux une volonté profonde et instinctive de conserver leur genre d'existence traditionnel ». Toute sédentarisation forcée « semble être vouée à l'échec »...

Toujours est-il que début 1966, tous les efforts se sont concentrés sur ce projet lavallois. Les difficultés ont été nombreuses. Dans un premier temps, les objectifs eux-mêmes, « peut-être confus et incertains à l'origine », ont pu constituer un premier obstacle.

Cependant, dès mars 1966, la municipalité lavalloise accepte d'aménager un terrain réservé exclusivement aux Gens du voyage. Situé à l'ancienne ferme de la Jaunaie, ce terrain est une propriété communale. Il reste à réaliser quelques travaux indispensables : une installation sanitaire avec douches, un lavoir, une salle de classe et un logement pour un gardien, sans oublier le goudronnage de l'aire. Le coût est évalué à 90 000 F. La ville de Laval apporte une subvention de 30 000 F, le Conseil général 15 000 F, le ministère des Affaires sociales 60 000 F. D'autres difficultés sont alors apparues.

Bien qu'il n'y ait aucune habitation à proximité immédiate du terrain, entouré alors de champs, les populations voisines, dès qu'elles apprennent ce à quoi il est destiné, protestent aussitôt. Une pétition, reproduite par la presse locale, est adressée au maire de Laval et au préfet. Peu à peu, les manifestations de mécontentement ont cessé. Il est vrai que le terrain n'est pas encore ouvert... La présence permanente d'un résidant à la Jaunaie paraît alors nécessaire à la réussite de l'expérience. Le choix d'un simple gardien est envisagé, puis écarté. On attend du résidant qu'il soit à la fois un gardien et un

animateur, pour organiser l'accueil et ramener l'ordre si nécessaire, pour servir d'intermédiaire avec le commissariat de police, pour aider les voyageurs (« sans les vexer, sans zèle excessif »), enfin pour prendre part à la vie quotidienne des Gens du voyage et organiser des animations (« à lui de savoir les séduire pour acquérir ainsi une autorité nécessaire » et « gagner, en même temps, leur estime et leur amitié ». Bref, le recrutement n'est pas aisé.

Recruté début novembre 1966 avec l'Amav comme employeur, le premier résidant reste seulement une quinzaine de jours. Cette défection est problématique car les travaux sont bien avancés et il est donc possible d'accueillir les premières familles de voyageurs.

La petite histoire a retenu que c'est le 25 novembre 1966 que venant de Craon, des voyageurs avertis des possibilités offertes à Laval, se sont installés avec huit roulottes à la Jaunaie, « privée de résidant, encore couverte de plâtre et de briques ».

Nouvelles difficultés

Quelques jours plus tard, deux fusils sont volés au domicile d'un particulier. Les gendarmes, prévenus de la présence des voyageurs, obéissent à un réflexe traditionnel : ils se rendent immédiatement à la Jaunaie pour les interroger. Après cette « visite », les voyageurs disparaissent... Pourtant, il semble que ceux-ci sont totalement hors de cause... Par ailleurs, des débris jonchent l'aire goudronnée. L'état du terrain, après quelques journées de stationnement, a confirmé qu'« il fallait encourager les Gens du voyage à respecter quelques principes élémentaires de propreté ». Plus que jamais la nécessité d'un résidant permanent se justifie.

Pour autant, la ville de Laval ne souhaite pas assurer elle-même la gestion du terrain. Selon Alain Bidou, elle émet même quelques doutes sur la réussite de l'expérience, se réservant d'ailleurs la possibilité de transformer la Jaunaie, en cas d'échec, en terrain de camping.

Il faut donc que l'Amav gère l'aire de stationnement, mais certains membres écartent cette responsabilité. Toutefois, après quelques séances de travail préparatoires, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 7 décembre 1966 et, en accord avec les représentants de la municipalité lavalloise, l'Amav a adopté une position définitive. Dès lors, la ville de Laval loue, pour une somme symbolique, le terrain de la Jaunaie à l'Amav qui en assure la gestion.

Enfin, le 13 décembre, alors qu'une religieuse vient d'accepter de venir à la Jaunaie, une nouvelle famille de voyageurs s'y installe, fermement décidée à y stationner pendant plusieurs mois. Le terrain de stationnement de Laval peut maintenant « devenir à la fois un lieu de séjour privilégié et un tremplin pour l'accès à une vie semi-sédentaire ».

« L'expérience de Laval, conclut Alain Bidou, si elle était appliquée par d'autres grandes villes, fournirait un élément de solution aux problèmes posés par les

populations itinérantes. Les voyageurs que leur instinct pousse inéluctablement sur la route, et qui rejettent toute idée de sédentarisation, ceux que leur profession invite également à l'errance, seraient alors assurés de trouver dans chaque département un lieu d'accueil convenablement aménagé. Mais il est permis de penser que la Jaunaie sera, pour cer-

taines familles, une première étape vers une semi-sédentarisation ».

Et de rêver à ce que les installations puissent être complétées plus tard par la création d'un atelier d'apprentissage, par l'organisation de cours d'enseignement ménager...